



Newsletter N°2 (Novembre 2015)

L'ACTUALITÉ DE LA RADIOLOGIE EN FRANCE

LA RÉFORME DE LA LOI DE SANTÉ

Alors que le système de Sécurité Sociale français est en péril et que les Français persistent à croire qu'il est le meilleur au monde à force de matraquage médiatique, la loi santé mise au point par le gouvernement présente des solutions qui inquiètent fortement le corps médical.

La mesure phare - quelque peu dogmatique - consiste en effet à généraliser le tiers payant, ayant pour risque de faire perdre totalement conscience aux usagers le véritable coût de la santé, d'alourdir considérablement les démarches administratives des médecins et d'augmenter progressivement le remboursement des soins par les mutuelles, devenues maintenant quasi-obligatoires.

Autant le premier point semble être complètement déraisonnable, pouvant être à l'origine d'une augmentation conséquente des dépenses de santé, autant le second mérite discussion. En effet, en dehors d'une privatisation partielle, existe-t-il réellement une autre solution pour "sauver" le système actuel?

Le nombre de cotisants devenant de plus en plus faible, le poids des charges sociales qui pèsent sur les entreprises et les professions libérales avec l'augmentation du coût de la santé devient difficile à supporter. Rappelons qu'un système de couverture médicale n'est pas destiné à être un impôt, la solidarité nationale se faisant de manière déjà conséquente avec l'imposition sur le revenu et les autres impôts indirects.

Ces sentiments d'injustice, d'inquiétude et de "ras-le-bol" global, ressentis par de plus en plus de médecins, ont été à l'origine du groupe facebook "les médecins ne sont pas des pigeons", ce dernier reprenant entre autre les idées du "mouvement des libérés de la sécurité sociale" qui affirment via une directive européenne la fin du monopole de la sécurité sociale et la liberté d'affiliation à n'importe quel autre système privé.

Le nombre conséquent de professionnels ayant déjà réalisé cette démarche commence à inquiéter le gouvernement. La justice française semble d'ailleurs avoir beaucoup de difficultés à se prononcer, comme en témoignent les professionnels ayant réalisé ces démarches et s'exprimant sur les différents réseaux sociaux.

Le monopole de la sécurité sociale française serait-il amené à disparaître dans le futur ou l'est-il déjà comme l'affirment certains juristes suivant rigoureusement ces nouvelles directives européennes?

Si tel était le cas, la France s'orienterait vers un système de santé plus libéral, où comme en Suisse, chacun serait libre de choisir son assurance, son niveau de remboursement, et surtout de franchise, en payant non pas en fonction de son niveau de revenu mais du niveau de prestations désirées.

Il ne s'agit pas ici d'une révolution, mais il est indéniable que l'état ne pourra continuer cette politique de désinformation et devra lancer un véritable débat sur ces sujets.

Pierre Dupré